

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2008

SIMPLIFICATION DU DROIT - (n° 1145)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 32

présenté par
M. Blanc

ARTICLE 34

I. - À l'alinéa 3, supprimer le mot :

« être ».

II. - En conséquence, procéder à la même suppression aux alinéas 5 et 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.